

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6802 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre : 152937

Nom & Prénom : MOUTAKI Abdellah

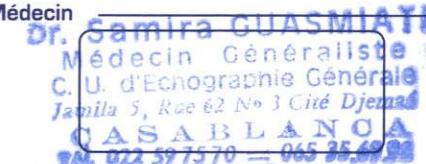
Date de naissance : 1947

Adresse : Jamila V Rue 113- N° 32- C.D. OSSA

Tél. : 0664583462 Total des frais engagés : 815,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/04/2023

Nom et prénom du malade : FHOUR BAHRIA Age: 1949

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

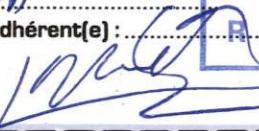
Nature de la maladie : AFFECTIONS DIGESTIVE et RESPIRATOIRE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 13/04/23

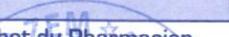
Signature de l'adhérent(e) : R ACCUEIL


INPE-910680 56

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/04/23	C 1	150.0 HT		Samira Général Médecin Général C. U. d'Enseignement Général Djemaa Família 5, Rue 6, 065 35.69.88 SASA B LANCA 022 59.15.70 = 065 35.69.88

EXECUTION DES ORDONNANCES

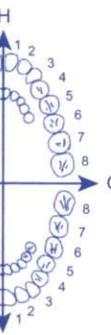
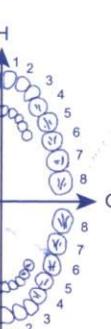
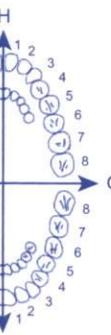
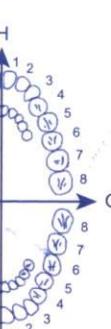
EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Abderazzak HIFD Docteur en Pharmacie Hay Lejwadi - CASA - Tel: 0524 22 00 00	11/04/23	668.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F ROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. Samira GUASMIATE
Omnipraticienne
C.U.Echographie générale
ICE : 001716682000066



Casablanca, le :

01/04/23

366802

ORDONNANCE

Mme FHony Bahri

- 33,00 11 Du spm 80 mg cp. 1cp x 2/j Aurope.
- 91,00 21 Euorbon 300 mg 6M.
- 98,00 3) Venule 2cp gres Silver
- 14,50 4) Hemsfeor 280 mg Silver
- 126,30 5) Augmentin 150mg x 2/j 18 sach.
- 62,70 6) Kuroka 15 x 2/j x 6j
- 78,60 7) Aloxa 1cp x 2/j
- 21,50 8) Dignolox 1cp 180 mg x 28j
- 140,00 9) Dex 50 mg 1000 mg 120 mg x 2/j
-
- 665,60

Jamila 5, Rue 62, N°3, Cité Djemaa Ben M'sik Casablanca 20450

Tél : 0522597570 - 0665356992 e-mail : healthisgold@hotmail.com



YC
LOT: M0928
PER: 01/2026
PPU: 33,00DH

Lot: 4316A
EXP: 03.2027
PPV: 91,00 DH

LOT: 13621004
PER: 04/2024
PPU: 98,00 DH

AMOXICILLINE - ACIDE CLAVULANIQUE
AUGMENTIN 1g /125 n
sache

... sachet(s) fois par jour à
re de préférence au début des
pendant jours.

attivement la notice avant emploi.
كيس... مرة في اليوم يتناول من الأفضل قبل الأكل، خ

Uniquement sur ordonnance

SPECTER LES DOSES PRESCRITES

PPU: 126,30 DH
LOT: 647163
PER: 12/24

PPU: 62DH70
PER: 10/24
LOT: K2735

LOT: M0885
PER: 10/2024
PPU: 78,60DH

PPU: 21DH50
PER: 12/24
LOT: L4031

LOT: 211542
PER: 05-2024
PPU: 140,00DH

Hemofast
votre médecin peut évaluer le risque
votre cas



b

bottu s.a.
82, Allée des Casuarinas - Aïn Sébaâ - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

no 6802